ATTESTATION DE PUBLICATION
Akofena HS°19, Vol.2 | Soumission : 17-07-2026 | Évaluation : 12-09-2026 | Publication : 15-11-2026

POSITION STRATEGIQUE POUR LA SECURISATION MIXTE DE L'ESPACE SUD-OUEST MALGACHE

Joseph RANDRIANASOLO
Diplôme National de Docteur Aménagement
Université de Perpignan Via Domitia France
Enseignant-Chercheur à l'Institut Supérieur des Techniques de l'Environnement
Université de Fianarantsoa – Madagascar
ORCID iD : 0009-0008-1308-8618
jo18randrianasolo@gmail.com

Résumé : A l'origine, les premiers habitants de la région sud-ouest de Madagascar ont vécu essentiellement de la pêche durant une dizaine de mois par an et ont axé leur mode de vie à cette politique halieutique. Pendant la période cyclonique, il s'avérait dangereux de pratiquer la pêche. Une frange des autochtones commençait à se tourner progressivement vers l'agriculture pour compenser le manque à gagner et pour aider leurs épouses à leur inactivité de poissonière. C'est ainsi qu'une partie des pêcheurs traditionnels sont devenus des agriculteurs, une activité moins périlleuse et plus rentable compte tenu des vastes superficies longtemps inexploitées. Ainsi, furent crées les cultures vivrières rentables dont le riz, le maïs, le manioc et surtout les cultures industrielles lucratives notamment le coton et le pois du cap. Ces activités agricoles attiraient une large partie de la population. Pour cela a été créé le « Dina » ou convention collective pour réglementer l'appropriation des terres cultivées et cultivables, tout en contrôlant le système d'irriguation. L'Etat par son pouvoir régalien impose toujours le droit moderne. La communauté villageoise met du temps a accepté l'adoption du titre. La sécurisation mixte de l'espace nécessite une mutuelle compréhension pour maintenir la paix sociale.

Mots-clés : halieutique, frange des autochtones, pouvoir régalien, sécurisation mixte.

STRATEGIC POSITION FOR THE MIXED SECURITY MANAGEMENT OF THE SOUTHWESTERN REGION OF MADAGASCAR

Abstract : Originally, the first inhabitants of the southwestern region of Madagascar relied primarily on fishing for about ten months of the year, structuring their entire way of life around this maritime activity. During the cyclone season, however, fishing became dangerous. Consequently, some of the local population began to shift toward agriculture both to offset lost income and to provide an alternative for their wives, who could no longer engage in fish-related trade. In this way, a segment of the traditional fishing community transitioned into farming a pursuit that was less perilous and more profitable, given the vast, long-untapped tracts of land available. This led to the development of both productive food crops such as rice, maize, and cassava and, most notably, lucrative commercial crops like cotton and Lima beans. These agricultural activities drew in a large portion of the population. To manage this, a "Dina" a collective agreement was established to regulate the appropriation of cultivated and cultivable land, while also overseeing irrigation systems. Meanwhile, the State, exercising its sovereign authority, continues to enforce modern legal frameworks. The village community has been slow to fully embrace formal land titling; therefore, a hybrid approach to securing land tenure requires mutual understanding to maintain social peace.

Keywords : Maritime, some of the local population, sovereign authority, securing land tenure.

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

Introduction

Les difficultés de mise en œuvre des actions de développement se sont mises en évidence. En effet, la gestion irrationnelle des terres a entraîné rapidement et de façon incontrôlée l'épuisement des ressources. La pluralité des pratiques foncières a aggravé une situation sociale et économique déjà instable et précaire. La sourde rivalité entre les pratiques traditionnelles d'une part et le système moderne d'autre part a accentué cette profonde mésentente et cette position hypocrite dont en sont victimes les acteurs. Dans la région Sud-ouest, la non reconnaissance des droits collectifs villageois ne contribue pas à assainir une atmosphère sociale déjà délétère par l'insécurité. Avant l'introduction des nouvelles pratiques dites modernes mais combien dommageables, il fallait accepter d'abord et se mettre en confiance pour une société libre et sans entraves patents. Le manque apparent de volonté politique de l'Etat se fait sentir sur la complexité et la lenteur des procédures d'immatriculation et du cadastre. Des raisons dilatoires sont évoquées pour justifier la carence de l'Etat dont le manque de moyens. Toutefois, elle ne coïncide ni ne s'apparente au niveau du train de vie ostentatoire de l'Etat. Cela implique et consacre la diversité des pratiques foncières.

Selon JEAN-PIERRE JACOB (2009) AGTER, : « l'idée que la terre soit un bien commun entraine une forme d'interdit sur la vente de terre: on n'a pas le droit d'aliéner la terre.» En effet la terre étant la base de la survie de tous, elle constitue en quelque sorte le projet social du village. Cet arbitrage en faveur du collectif est constamment rappelé par les autorités : la terre peut être utilisée dans des perspectives de projet social. La stabilité de ce fonctionnement était liée à une situation de survie. La terre étant de plus en plus rare, et la jachère de plus en plus courte, des tensions ethniques apparaissent, notamment entre autochtones et migrants. La notion de possession est souvent liée au fait d'avoir ses morts enterrés là. JEAN-PIERRE JACOB (2009) AGTER, explique que : « chaque village a été en fait créé par un fondateur et la terre est moins liée à un facteur de propriété matériel qu'à un facteur de propriété intellectuelle. Le village acceptait d'ouvrir ces droits et cette fertilité, dont il ne se considérait pas comme l'auteur direct, aux migrants. » Cette recherche a pour but de faire connaître les normes foncières applicables afin d'éviter une gestion irrationnelle des terres et pour avoir une stabilité de ce fonctionnement liée à une situation de survie. Une question se pose vis-à-vis de cet objectif que nous nous sommes fixés. Qui sont alors les nouveaux acteurs et quelles sont les nouvelles règles qui sont appliquées? L'hypothèse envisageable pour pouvoir répondre d'une manière pragrmatique à cette problématique peut se résumer comme suit :

Revue Scientifique des Sciences du Langage,
Lettres, Langues & Communication

Le développement harmonieux des acteurs par l'application systématique des lois. Il ne s'agit plus de faire soumettre aux décisions de l'Etat sous peine de se voir verbalisé. Sans motivation réelle et sans responsabilisation dynamique, les ruraux baisseront toujours les bras, et se laisseront faire. Plus grave encore, ils exécutent sans état d'âme toutes nouvelles décisions. Il existe d'autres voies en dehors de l'Etat auquel ils aspirent. Nul doute que chaque acteur veut prendre en main sa propre destinée. A cet effet, plusieurs volets de la vie de la communauté doivent être pris en compte. Six thématiques peuvent résumer la quintessence des activités importantes pour le bien-être, la sérénité et le développement harmonieux de la vie des ruraux. A savoir : gestion du feu ; gestion de l'eau ; gestion du sol ; gestion de la reproduction ; gestion des espaces ; gestion communautaire.

La politique de l'Etat fait rentrer le droit coutumier dans le droit positif. Il semble réaliste de penser que la coexistence des règles locales et du droit positif est appelée à

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

avoir un certain respect réciproque. Cela implique des règles communes, tant juridiques que techniques. Les modes de sécurisation existants et éprouvés seront mis à contribution pour faciliter la vie des acteurs.

1. Securisation fonciere complexe en depit du respect mutuel de chaque entite

Vu de l'extérieur, on assiste à une pluralité de pratiques qui semble difficile et incompréhensible à accepter. Les ruraux paraissent toujours victimes d'une imposition d'une autorité qui ne se soucie que de ses intérêts. A l'intérieur, la société paysanne maintient une résistance farouche mais feutrée face aux agissements des tenants du pouvoir et à ses zélateurs. La dynamique sécuritaire de l'espace traverse alors une forte zone de turbulences qu'il faudrait maitriser selon son importance. Des mesures doivent être prises pour affronter cette complexité. La pratique traditionnelle face au monde extérieur reste cohérente, mais doit s'adapter à toute nouvelle situation. La modernité peut venir s'installer en campagne sans pertuber leurs habitudes : les motoculteurs Kubota, les groupes élecrogènes et les cellules photovoltaïques font leur entrée , sans refus. Il faut leur laisser le temps de comprendre et d'apprécier le système. En aucun moment, les ruraux n'ont pas manqué de respecter toutes les dispositions réglementaires en matière foncière. Pour preuve, ils appliquent à la lettre les conditions de de l'AMVR ou l'instauration de l'ODOC. Ce qu'ils veulent démontrer, c'est le phénomène de réciprocité à leur égard par l'Etat. Tout en restant ferme dans leur position, ils essaient de faire comprendre à l'Etat à travers leur attitude, leur volonté de trouver un terrain d'entente leur permettant d'aboutir vers une meilleure sécurisation foncière et quitter ce régime flou qu'on leur impose.

2. Vers la recherche d'une securisation fonciere effective pour l'etat et pour les ruraux

La théorie identitaire de la sécurisation de l'Etat et de la sécurisation de la population est une notion qui cadre bien à la réalité. Cette perception permet de mettre en évidence la vraie différence entre leurs centres d'intérêt respectifs. Le principe fondamental pour l'Etat est la terre. Tout est axé autour de la terre. C'est le point de départ de toutes ses actions. Le véritable problème occasionné par l'Etat est son inflexibilité à toute autre forme d'approche. Il faut comprendre que déjà à l'époque féodale, Andrianampoinimerina édictait ses lois à travers ses discours et faisait montre d'une farouche volonté de lutter contre les famines dont il garde de mauvais souvenirs, puis surtout d'une inflexibilité quant à ses décisions pour inciter le peuple à cultiver le riz, à lui payer des redevances en compensation des distributions de terres, à lui offrir les prémices de récoltes ou « santa-bary », et surtout à menacer de reprendre les terres pour des raisons quelques fois sans relation avec l'agriculture. La terre pour lui est au centre de toutes les préoccupations. L'Etat républicain n'hésite pas : il reprend à son compte toutes les mesures des discours d'Andrianampoinimerina, y compris l'offrande des prémices de récolte, et maintient les dispositions coloniales héritées de l'acte Torrens : l'immatriculation et le titre.

Quant au peuple, la quintessence sinon l'essentiel et la base de son intérêt se situe au niveau des ressources. En effet, les pratiques foncières quoique différentes pour chaque ethnie, ont un point commun : elles permettent la possession physique et l'exploitation. Le plus important est de réussir à obtenir des ressources pour se subvenir. Cela peut paraitre incongru de comparer les centres d'intérêt de deux entités entièrement différentes, mais il s'avère judicieux de comprendre leur relation presque symbiotique : l'une a besoin de l'autre, autant que les deux sont inséparables dans le contexte national et par transitivité,

de la mondialisation. Un équilibre précaire mais stable devrait être trouvé ; chacun des deux parties fera des concessions palpables qui se traduiront par une compréhension mutuelle et par l'acceptation du statut d'interlocuteur valable, bénéfique pour les deux parties.

3. Modele approprie de securisation et identification de references en dehors de l'etat

Le rôle attribué à chaque entité révèle son importance au sein de la nation. La sécurité des biens et des personnes, jusqu'aux localités éloignées, reste et restera fondamentale pour la sérénité de la population : elle incombera à l'Etat. Aucune action de production ne sera envisageable hors de ce cadre. Sans cette production, l'Etat devra se substituer aux acteurs, ce qui le rendra omnipotent mais vulnérable en devenant son propre opérateur, quittant son rôle de régulateur. Il va de soi que l'Etat doit assurer un environnement favorable pour la réalisation de cette production. Mais il n'y a pas que la sécurité : la sécurisation des moyens de production des ressources est aussi primordiale et ne doit pas être négligée. Mais, il y a des conditions dont les deux parties ne semblent vouloir transiger. La résistance passive des ruraux fait face à l'unilatéralisme de l'Etat qui n'est pas près de capituler : l'Etat maintient son droit régalien, sa force et son omnipotence.

3.1 : Hégémonie infructueuse et stérile de l'Etat

L'Etat conditionne l'accès aux microfinances. C'est une des facettes dégradantes imposées à ceux qui n'ont pas le titre de propriété. La confiance des administrés s'effrite envers ceux en qui ils ont placé leur espérance pour guider leur avenir pour un cadre de vie meilleur et un bien-être serein. Fusionnant la sécurité et la sécurisation afin de mieux répliquer, les ruraux font état de la situation qui prévaut dans leur environnement et qui incombe à l'Etat. L'insécurité dans les campagnes prend tout son ampleur et freine toutes le activités liées au développement rural. Les vols sur pied des cultures font rage, l'absence des infrastructures vitales pour le bien-être et le mieux-être est vécu quotidiennement, notamment l'insuffisance sinon l'absence de centres de soins, la ferméture des écoles à cause de la virulence des bandes de voleurs de zébus qui attaquent les villages en plein jour, l'absence de pistes rurales praticables en toutes saisons, l'insuffisance d'approvisionnement en eau potable, l'inflexibilité pour les impôts fonciers et la liste n'est pas exhaustive.

Revue Scientifique des Sciences du Langage,
Lettres, Langues & Communication

Devant cet appel à l'aide, les représentants de l'Etat, à tous les niveaux, se dérobent et démontrent leur incapacité au dialogue. Cette incompréhension crée un fossé entre les ruraux et les délégataires du pouvoir du peuple. Dans le domaine foncier, aucune facilité n'est accordée en ce qui concerne les expulsions sur les terres des ancêtres, lorsqu'une tierce personne munie de documents revendique son appartenace à ce domaine. Loin de les protéger, le pouvoir soutient celle qui revendique son bien, quelque fois abandonné depuis plusieurs générations, donc plusieurs décennies, mais que le principe de l'Acte Torrens était passé par là : d'où l'imprescriptibilité et l'inattaquabilité du duplicata de titre en sa possession. Les ruraux ne sont pas censés connaitre les arcanes juridiques sur la prescription acquisitive qui requiert une procédure assez longue.

L'Etat est devant un cas urgent mais tarde à réagir. Par contre , il est prompt à sévir sur les ruraux pour tout éventuel débordement. L'Etat devient impuissant et cette situation d'hégémonie infructueuse le rend impopulaire et stérile, car incapable de venir en aide à ses administrés.

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

3.2 : Existence de plusieurs modeles en dehors de l'Etat

L'Etat a tendance à s'immiscer dans tous les rouages de la vie de production des ruraux, et ce depuis des années. La création de la SAMANGOKY en est l'illustration. Son conseil d'administration est composé en majorité des représentants de l'Etat. TOLY, SUMATEX, SNHU, SEDEFITA-FIFATO en sont des exemples historiques. L'Etat devenait certes omnipotent mais n'avait pas les moyens financiers de sa politique. Il aurait fallu l'intervention drastique des gendarmes financiers du monde : le FMI, pour la macroéconomie et la BANQUE MONDIALE pour les projets de développement pour mettre au pas le pays au début des années 80, par le biais des ajustements structurels sur tous les secteurs : CASA[1], CASI, CASPIC. Il faut reconquérir la confiance des ruraux et rechercher un modèle approprié de sécurisation. L'identification de modèles en dehors de l'Etat s'avère inéluctable. La gestion du foncier est très importante, certes, mais d'autres domaines ne le sont pas moins : gestion du feu, gestion de l'eau, gestion du sol, gestion de la reproduction, gestion des espaces, gestion de l'agroforesterie.

-Gestion du feu

Le rôle crucial du feu est reconnu par le système des Nations Unies parce qu'il maintient d'une part les écosystèmes dépendants du feu, mais d'autre part parce qu'il est responsable de la déforestation, de la dégradation forestière et de la destruction de moyens d'existence, de la biodiversité et d'infrastructures. « La FAO a coordonné un processus impliquant de multiples porteurs d'enjeux pour préparer une stratégie mondiale pour favoriser une coopération internationale sur la gestion du feu, comprenant : des recommandations volontaires, une évaluation mondiale de la gestion du feu et une synthèse de la coopération internationale sur la gestion du feu. Elles établissent le cadre des principes directeurs prioritaires qui aideront à la formulation de conditions politiques, légales et réglementaires et d'autres conditions habilitantes, et les actions stratégiques permettront des approches plus holistiques de la gestion du feu. Elles ont été avant tout conçues pour les législateurs dans le domaine de l'utilisation du sol, les planificateurs et les aménagistes de la gestion du feu comprenant les états, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Les recommandations portent sur les impacts positifs et négatifs, sociaux, culturels, environnementaux et économiques du feu d'origine naturelle et du feu planifié sur les paysages forestiers, boisés, agricoles, de parcours, de prairies, et de zones rurales/urbaines. La portée de la gestion du feu inclut l'alerte précoce, la prévention, la préparation (internationale, nationale, sub-nationale et communautaire), l'attaque initiale efficace et sûre des éclosions d'incendie et la restauration des paysages après feu[2] ».

Le feu a eu une influence profonde sur la mise en valeur et la gestion des forêts. Chaque année, plus de 200.000ha de forêts et de bush arbustives sont dévastés par le feu, avec des pertes économiques énormes résultant de la destruction des ressources en bois et d'habitations, de la dégradation du domaine foncier, du coût élevé de l'extinction du feu, de dommages à l'environnement et aux aménagements destinés à la détente et aux loisirs, et de pertes en vies humaines et animales. «Un pourcentage élevé de la déforestation totale

[1] Crédit d'Ajustement Structurel pour l'Agriculture.

[2] Conformément aux recommandations du 3° Sommet international sur les incendies des espaces naturels, Sydney, Australie, Octobre 2003 ; de la Réunion Ministérielle sur la Gestion Durable des Forêts en mars 2005 et du Comité des Forêts (COFO) de la FAO, lui-même en mars 2005.

est causé par l'insécurité foncière[3] ». Il convient de noter que l'Etat n'intervient pas directement car son rôle majeur réside dans la sensibilisation et la prévention. Depuis quelques années, les associations et les ONG prennent en main avec les ruraux les parcs naturels, et moins de feu de forêts y sont observés : les bénéficiaires prennent conscience de leurs responsabilités car cela constitue une ressource financière évidente.

-Gestion de l'eau

Le slogan « l'eau c'est la vie » perd sa signification lorsqu'elle ne répond pas aux besoins fondamentaux des plus défavorisés. Il existe plusieurs activités liées à sa gestion.

Tout d'abord, il y a lieu de sensibiliser la communauté avant toute participation. Les usagers doivent prendre conscience de l'importance de l'eau en tant que ressource et de leurs responsabilités en ce qui concerne la bonne gestion de cette précieuse denrée naturelle. En outre, le succès des activités dépend en grande partie des renforcements de capacités et des expertises des institutions responsables. Le défi final réside dans la bonne gestion de la demande tout en augmentant le rendement en eau. Le rôle prépondérant dévolu aux Associations des Usagers de l'Eau (AUE) est essentiel lorsqu'elles prennent conscience de leur responsabilité et du lien avec la productivité des cultures. Le rôle de l'Etat se limite en amont, en posant les balises juridiques sur le Code de l'eau, les textes réglementaires ainsi que les arrêtés d'application.

-Gestion du sol

La monoculture rizicole est suivie avec beaucoup de réticences dans la région. Dans l'optique d'une meilleure amélioration de la production, les ruraux comprennent, que la monoculture à l'image de la riziculture ne leur permet pas une bonne maîtrise de la gestion du sol. Le programme d'irrigation doit être suivi scrupuleusement et avec beaucoup de rigueur pour espérer un bon rendement. La volonté de réaliser une bonne performance ne suffit plus car elle nécessite une dépendance accrue à des éléments extérieurs dont le climat, le réseau hydroagricole, les fertilisants minéraux et biologiques. Cette pratique culturale provoque une certaine méfiance de la part des ruraux qui évitent de prendre des initiatives sans l'accord des encadreurs. Ils auraient voulu pratiquer le système traditionnel ancestral qui consiste à effectuer des cultures associées pour se préserver d'une éventuelle baisse de la culture principale. Ces cultures associées facilitent la lutte contre la saisonnalité très marquée de cette région. La gestion du sol fait appel à la prise de conscience et à l'entière responsabilité des ruraux et de leurs encadreurs.

- Gestion de la reproduction

La polygamie[4] ou la polyginie[5] sont deux phénomènes connus et reconnus traditionnellement dans la région. Très rarement, la polyandrie[6] est pratiquée. La plupart des ethnies autochtones qui constitue la majorité de la population de la région sud-ouest pratique l'animisme. Si la monogamie est pratiquée presque systématiquement en milieu

[3] JON UNRUH, professeur agrégé de géographie humaine et spécialiste du développement international.

[4] Quelqu'un(e) qui possède plusieurs époux/épouses. Très rare car prohibé par la loi.

[5]Un homme possédant plusieurs femmes. Assez courant, durant nos enquêtes, certains habitent dans le même village tandis que d'autres se trouvent dans des hameaux aux alentours. Les hommes riches de plusieurs centaines de zébus et disposant de vastes terrains de culture sont en mesure d'entretenir des familles polygyniques. Plutôt une participation économique des femmes au revenu du foyer qu'une disponibilité sexuelle accrue, selon leur dire.

[6] Une femme possédant plusieurs maris, elle est polyandre, elle pratique la polyandrie. Durant nos enquêtes, nous en avons rencontré 3, et ne souhaitaient pas être questionnées.

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

urbain, la polyginie semble acceptée en milieu rural. Certains allochtones convergent vers cette même pratique. Pour les observateurs extérieurs notamment étrangers la polyginie et surtout la polygamie sont des pratiques anciennes et rétrogrades. Selon les enquêtés, le sens de leur état est plus orienté vers la gestion communautaire des vastes espaces, les orientations et les pratiques économiques qu'ils veulent insuffler à leur bien. L'épouse légitime ou la première femme porte le titre de « valy be » ; quant à la seconde, est appelée « valy masay ». Ces hommes sont riches et disposent de troupeaux de bovidés et de caprins par plusieurs centaines sinon par milliers. Chaque femme dispose de moyens matériels et financiers qu'elle gère presque avec autonomie. Elles prennent part aux marchés hebdomadaires des bourgs et se concurrencent entre elles. Le mari supervise ces prestations. Elles se spécialisent dans le commerce du riz blanc « kinanga » et autres produits vivriers. Si elles contribuent à l'augmentation du patrimoine familial, il n'en reste pas moins que leur statut soit toujours précaire. Les femmes resteront de bonnes gestionnaires mais considérées également comme simples moyens pour enrichir le mari. Ces pratiques se passent en toute discrétion et leur voisinage respecte complètement leur choix de vie. Pour la reproduction normale, les jeunes gens commencent à avoir des relations dès l'âge de la puberté, si bien que la gestion de la reproduction est débridée, mais reste au niveau communautaire. Ces pratiques de la reproduction précoce a des impacts sur l'éducation, la santé, le taux démographique , l'emploi, l'économie, l'indice de développement humain… Ces pratiques de la polygamie et de la polygine rendent possible une augmentation de la démographie et indirectement sur la santé.

-Gestion des espaces

De vastes espaces non cultivés constituent des réserves et des potentialités non négligeables pour la région en matière économique et financière. L'appel des responsables d'aménagement des espaces rizicoles et cotonniers constitue une vraie bouée de sauvetage pour permettre à ces périmètres de culture de produire afin de nourrir la population et de faciliter son développement. La communauté traditionnelle se soucie beaucoup de la régulation spatiale de son environnement : les forêts constituent une richesse et doivent être préservées ; les tombeaux sont érigés en amont des aménagements agricoles ; les espaces réservés au pâturage bien souvent sont les zones incultes et permettent la transhumance durant les périodes de pluie et/ou de la sécheresse. La gestion des espaces provoque des conflits intercommunautaires, et rend difficile le maintien de l'harmonie entre les ethnies que les notables gèrent.

-Gestion communautaire

Tout être aspire à son bien-être. Les ethnies autochtones s'organisent afin de faciliter la création des ressources pour l'augmentation du revenu. La région dispose de plusieurs potentialités dont la combinaison de la riziculture et la pisciculture pour atteindre la pratique de la rizipisciculture. Mais cet avantageux système cultural a été peu à peu délaissé à cause des pressions démographiques, de la diminution des stocks de poisson à l'état sauvage et de la révolution verte qui favorise une monoculture basée sur des variétés de riz à haut rendement et l'utilisation de pesticides et d'herbicides (toxiques pour le poisson). L'ajustement, l'identification et l'exploitation des conceptions et des pratiques locales restent l'alternative adéquate pour permettre un meilleur intéressement et une approbation certaine au niveau des ruraux. La synchronisation des démarches des ruraux / encadreurs honnêtes et sans à priori augmentent le degré de sécurisation et de

Akofena
Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

confiance. L'objectif primordial des ruraux afin d'harmoniser son développement est de disposer de la terre, sans équivoque. Les « Dina » ou Convention sociale au niveau communautaire, à travers le cahier des charges, peuvent faire face aux marchés. Qui sont les nouveaux acteurs ? Quelles sont les nouvelles règles ? Le « DINA » entre en ligne de compte pour assurer la réalisation de cette innovation. Il s'applique pour chaque forme de gestion. Le « DINA » contribue à permettre aux acteurs de participer pleinement à la vie de la communauté.

Conclusion

La clarification des enjeux de l'appropriation de l'espace et de la valorisation des ressources contribue à la viabilité économique des zones de production. La protection des ressources naturelles accroit les places prises par les ruraux. La productivité liée aux rendements devient une source d'émulation positive et bienfaisante. L'accès au crédit démontre de l'efficacité du système en dehors de l'Etat. A juste titre, la propriété foncière est condamnée à l'innovation. Une logique vers la productivité reste inadéquate sans base coutumière. La priorité sera d'abord l'espace, suivra après la production. Cette logique s'engage vers la voie de la production. Le régime foncier véritable est mixte. Elle devra être la somme du système d'appropriation moderne et du système d'exploitation de la communauté de base. Le métayage est un système informel car il n'a pas de formulation écrite. Il s'érige par un système de parenté « filongoa ». La rationalité sera marquée par l'échange, la réciprocité, le marché, et la logique marchande. La viabilité de solutions appropriées et de pratiques concrètes en dehors de l'Etat reste informelle mais solidaires . Les espaces rizicoles sont l'arène d'un meilleur arrangement de prise de décisions, pour définir et déterminer les intrants, le système d'irrigation, la qualité et la quantité de semences. La sécurisation économique est primordiale. La sécurisation mixte réside dans l'appropriation et l'exploitation. C'est l'Etat qui redistribue et ne doit plus être un Etat-Providence. Le système de l'appropriation et de la production est complexe. Pour cela, il s'avère judicieux de laisser quelques années aux acteurs, au moins trois ans, pour bien assimiler le système de la convention sociale : le « dina ». Dès lors, l'aménagement concerté et coordonné de la base jusqu'au niveau institutionnel sera harmonieux, réussi et performant.

Revue Scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication

Références bibliographiques

Aubert S. & Razafiarison S. (2003). Les services administratifs et la gestion du terroir. In: Aubert Sigrid (ed.), Razafiarison Serge (ed.), Bertrand Alain (Ed.). "Déforestation et systèmes agraires à Madagascar: les dynamiques des tavy sur la côte orientale. » Montpellier.CIRAD, 155-166.

Battistini R. & Doumengue F. (1967). « La mise en valeur du delta du MANGOKY, Tananarive, Bulletin de Madagascar n°250. »

Bertrand A. & Razafindrabe M. (1997). La problématique foncière à Madagascar en 1997, Cirad & CERG2R, ESSA, Antananarivo.

Billon B. & Gerbier A. (1969). Études des crues exceptionnelles du Bas-MANGOKY. ORSTOM, 28p multigr. Fdi : 13234. Bulletin de Madagascar, 282.

Jean-Pierre Jacob, AGTER. (2009). Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources.

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0